


COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2011

Le 8 Septembre 2011 : convocation des Membres du Conseil Municipal pour le 13 Septembre 2011 à 21 h 00.

L'an deux mil onze, le 13 Septembre à 21 h 00, le Conseil Municipal de VILLERS ALLERAND étant assemblé en séance ordinaire, après convocation légale, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Daniel LAGAIN, Maire.

 ***Etaient présents*** : Daniel LAGAIN, Maire, Catherine CORDIER, Murielle DUMARGNE, Anne FATOUX, Françoise PARANT, Olivier BAN, Jean-Marie CHAPPELLET, Jean-Pierre COCQUELET, Didier DE AMORIN, Wily DUBOS, Didier DUMARGNE, Hubert FOURNET, Bernard JACQUINET, Dominique PATEIRON, Timothée STROEBEL.

A été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance : *Catherine CORDIER*

Monsieur LAGAIN ouvre la séance. Il demande aux membres du Conseil Municipal de signer le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 Juillet 2011. Aucune correction ou modification n'étant demandée, le Procès Verbal est signé à l'unanimité par tous les membres.

ORDRE DU JOUR :

Monsieur LAGAIN demande aux Conseillers s'ils acceptent de délibérer sur la délégation au Directeur d'Ecole pour les inscriptions scolaires des élèves, et précise que ce point ne figure pas sur la convocation.

Accord à l'unanimité des membres pour que ce point figure à l'Ordre du Jour de ce Conseil Municipal.

DELIBERATIONS :

31/2011 : Décision Modificative pour renouvellement antivirus Sérénité Classic de 137,00 €.

Sans avoir signifié une fin de contrat d'antivirus des logiciels de gestion, celui-ci a été reconduit tacitement à la date du 23 Juillet 2011. Le montant de celui-ci doit fait l'objet d'une décision modificative de notre budget initial, ligne 205, pour un crédit de 137,00 €.

Il est donc procédé au vote à mains levées :

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 15

ACCEPTE A L'UNANIMITE.

32/2011 –Participation à l'Association Foncière de Champfleury à hauteur de 500 €

L'élagage des fossés réalisé l'an passé a généré une accumulation importante sur les systèmes de récupération des eaux de l'Association foncière de Champfleury. Ce sujet a fait l'objet de rencontres et d'échanges entre nos deux communes. Ne pouvant nier complètement notre impact, il a été convenu un accord de principe que chaque partie (Association, Champfleury et Villers Allerand) prendrait 1/3 du coût total, soit 500,00 € chacune.

Monsieur LAGAIN demande aux membres présents de délibérer sur la participation de notre commune pour un montant de 500,00 €, qui est une charge exceptionnelle, et demande d'approuver la modification de la ligne 378 non alimentée dans le budget initial.

Il est donc procédé au vote à main levée.

CONTRE : 1 ABSTENTIONS : 2 POUR : 12

Accepté à la majorité.

33/2011 : Garderie

Le maire expose que, suite aux besoins exprimés par les parents, Mme Dumargne Murielle et Mr Dubos Willy avaient étudié les différentes possibilités pour accueillir les jeunes enfants du village. (Crèche, micro-crèche, garderie)et que les conclusions avaient été les suivantes .

La crèche était difficilement envisageable pour les raisons suivantes :

- coût des structures
- proximité de la crèche de Ludes et ouverture prochaine d'une crèche à Champfleury, village très proche du nôtre.

Une information sera demandée à Champfleury pour en connaître les conditions d'inscription

Une micro- crèche ne pouvait se faire qu'au détriment de l'emploi de quatre assistantes maternelles déclarées sur Villers Allerand ; de ce fait, il est impossible de réaliser ce projet. La garderie semble, pour le moment, la meilleure solution.

comme nous nous y étions engagés, nous avons rencontré les parents d'élèves le Samedi 10 Septembre dernier pour échanger sur la proposition suivante que nous avons retenue pour la garderie des enfants de notre école.

Avant de pérenniser, il est indispensable de déterminer l'intérêt réel des parents. Cette garderie représente une nouvelle charge financière pour la commune. C'est la raison pour laquelle une participation financière de principe est demandée aux parents.

Cette charge financière n'a pas été projetée dans le budget 2011, et devra donc figurer dans une prochaine délibération. La mise en place ne pourra donc être effective qu'à la rentrée de la Toussaint 2011.

Une étude détaillée du coût pour la période 2011/2012 a été effectuée par nos soins.

Moyenne pour une année complète :

Nombre de jours par semaine :	4
Nombre moyen de semaines par mois :	4
Nombre de semaines du premier trimestre :	16
Nombre de semaines du deuxième trimestre :	12
Nombre de semaines du troisième trimestre :	12
Nombre total de semaines :	40
Nombre total de jours pour l'année :	160

- Coût total : 160 jours x 21,86 € = 3 497,60 € soit environ **3500€**

Les grandes lignes de la proposition sont les suivantes :

1) Demander un engagement trimestriel aux parents de l'ordre de 1,00 € par heure de garde, soit : (estimation qui sera réajustée en fonction du réel)

- 1 ^{er} trimestre : 4 jours x 16 semaines x 1,00 € =	64,00€
- 2 ^{ème} trimestre : 4 jours x 12 semaines x 1,00 € =	48,00€
- 3 ^{ème} trimestre : 4 jours x 12 semaines x 1,00 € =	48,00€

Ou éventuellement un coût annuel de 160,00 € par parents leur laissant son enfant toute l'année en garderie.

Il est précisé que cet engagement à la semaine représente 4 €, coût inférieur à une unique heure de garderie par ASEM.

Le système serait maintenu pour un nombre minimal de 5 enfants, ce qui assurerait une participation minimale des parents de l'ordre de 25 %, soit 800,00 €, le montant de 2 700,00 € annuel restant à la charge de la commune.

En dessous de 5 enfants, il est envisagé 2 solutions :

- soit la fermeture de la garderie
- soit la possibilité d'une participation revue des parents pour limiter les frais de la commune au seuil des 2 700,00 € retenus.

La reconduite de cette garde se ferait par trimestre, en fonction des inscriptions qui devront s'effectuer au trimestre n-1.

Pour la période scolaire 2011, et ce après accord, le système de garderie pourrait démarrer après les vacances de la Toussaint, sur la base de 7 semaines.

- Coût total : 7 semaines x 4 jours x 21,86 € = 612,08 €
- à la charge de chaque parent : 7 semaines x 4 jours x 1,00 € = 28,00 €
- recette pour 5 enfants : **140,00 €**

Question : Qui assurera cette garderie ?

Réponse : L'institutrice du primaire approchée acceptera d'assurer cette garderie.

Ces dépenses et recettes n'ayant pas été prévues dans le budget initial, nous devons donc délibérer sur les modificatifs suivants : 650,00 € en dépense – 140,00 € en recette.

Question : Pourrait il être envisagé une gestion par bons (20, 25 ?) trimestriel ?

Réponse : Monsieur LAGAIN rappelle que pour faciliter le mode de gestion de cette garderie, il est préférable que les parents s'engagent pour chaque trimestre. Il n'est pas facile de gérer au coup par coup. Nous attendons de voir ce que donnera le premier trimestre. Le règlement ne sera pas figé mais pour le démarrage il est indispensable de cerner.

Un contrat d'engagement ou de règlement devra être signé par les parents.

Après ces questions, le principe de fonctionnement ainsi que les modificatifs de 650,00 € en dépense – 140,00 € en recette pour l'année 2011 sont soumis au vote.

Il est donc procédé au vote à mains levées :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ.

34/2011 : Prêt de salles au premier étage de la Mairie à l'Ecole de Musique de l'Intercom :

Lors de leur assemblée générale, l'école de musique de Rilly la Montagne recherchait des salles pour ses cours de musique.

Ayant exprimé le fait que nous pouvions répondre à leur demande, la Présidente a visité les locaux de notre ancienne Mairie et de la Mairie actuelle. Pour une question de commodité, les deux petites salles de notre Mairie actuelle ont été retenues. Des cours de flûte et de saxophone seraient donc donnés à partir de 29 Septembre prochain. Une convention de mise à disposition de locaux entre l'Intercommunalité, l'Ecole de Musique et la Commune a été proposée.

Nous devons nous réjouir à l'idée que certaines des activités liées à l'Intercommunalité puissent être délocalisées sur Villers Alleraud. Cependant cette décision doit être prise en Conseil. Monsieur LAGAIN demande donc aux membres de procéder au vote pour la mise à disposition de ces deux salles à l'Ecole de Musique de Rilly la Montagne.

Le principe de prêt de ces 2 salles est soumis au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées :

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

POUR : 15

ACCEPTE A L'UNANIMITE.

35/2011 : Délégation au Directeur d'Ecole pour les inscriptions scolaires :

Depuis quelques années, les inscriptions des scolaires devraient être faites en Mairie. Le nouveau Directeur en place depuis la rentrée, accepte d'accomplir cette tâche. Il souhaite cependant, à juste titre, que cette décision soit officielle et entérinée par le Conseil Municipal. A cet effet, il est soumis au vote la délégation au Directeur d'Ecole des inscriptions scolaires.

Le principe de cette délégation est soumis au vote

Il est donc procédé au vote à mains levées :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

ACCEPTE A L'UNANIMITE.

☞ SUJETS DIVERS :

1) BILAN DES COMMISSIONS :

- Cellule de crise :

-
Catherine CORDIER remet à Monsieur Daniel LAGAIN le dossier définitif élaboré dans le cadre de cellule de crise. Monsieur LAGAIN fera part de ses commentaires et approbation lors d'un tout prochain Conseil.

- Urbanisme :

-
Monsieur Bernard JACQUINET nous informe que les travaux de réfection de la rue des Fauvettes et des Prés Bonnet seront terminés fin du mois. Ces travaux se sont bien déroulés, soulignant la diplomatie dont a fait preuve le Chef de Chantier avec les riverains.

Monsieur JACQUINET informe les membres de la Commission Urbanisme qu'une réunion devra être programmée rapidement pour préparer 2012. Cette réunion se tiendra le 27 Septembre prochain à 18 h 30.

- Gestion :

Monsieur DE AMORIN prend la parole. Monsieur COCQUELET a fait un arrêté des comptes à fin août 2011. Nous avons une capacité de trésorerie d'environ 45 000 à 50 000 € que nous pouvons soit utiliser, soit reporter. Au vu des travaux nécessaires, il serait préférable d'utiliser cette capacité.

En ce qui concerne les postes d'économies d'énergie, télécommunication, une réunion sera à programmer, car il faut revoir en globalité ces postes, certains coûtant très cher.

Monsieur Jean-Pierre COCQUELET prendra la parole plus tard pour préciser qu'il faut commencer à réfléchir sur les demandes de subventions pour l'année 2012, et demande aux commissions de faire part de leurs approches aussi vite que possible.

- Culture :

Madame Françoise PARANT nous énonce le programme de la Fête Foraine de Villers Montchenot de ce week-end.

Monsieur LAGAIN fait appel à des volontaires pour que la place soit nettoyée Dimanche matin. Monsieur LAGAIN, Catherine CORDIER, Jean-Marie CHAPPELLET sont volontaires.

Monsieur Jean-Marie CHAPPELLET demande s'il peut avoir la clef de la remise à pompe, ainsi que la clef de la Mairie pour accueillir les gens du spectacle Dimanche 18 Septembre. D'autre part Monsieur CHAPPELLET demande à juste titre l'achat de « blidas » (environ une centaine). En effet, lors de manifestations, nous devons emprunter des verres. L'accord de principe est donné, Monsieur COCQUELET se charge de cette acquisition.

Madame PARANT nous informe qu'une réunion se tiendra demain à 18 h 30 avec un Responsable du Parc pour la randonnée nocturne qui aura lieu le 1^{er} Octobre prochain.

- Patrimoine :

Monsieur Jean-Marie CHAPPELLET prend la parole. Les travaux de la toiture de l'école ont été réalisés. Le coût de ces travaux est de 10 900 €. L'assurance a remboursé la somme de 450,00 €, (liée à la tempête de début 2010).

Dans le même ordre d'idée, Monsieur LAGAIN précise que la toiture de l'église a fait également l'objet de réfection pour 2600 €, et que des travaux de réparation de la toiture du petit bâtiment à l'entrée de la Mairie devront également être envisagés.

Monsieur CHAPPELLET propose une réunion de la commission patrimoine. Cette réunion aura lieu le **Jeudi 29 Septembre prochain à 19 heures**.

Intervention de Madame PARANT : est-ce que le remodelage des commissions est toujours d'actualité ?

Monsieur LAGAIN répond que, comme évoqué lors d'une précédente réunion, il sera procédé prochainement au regroupement de certaines Commissions.

D'autre part Madame PARANT demande pourquoi un seul loyer d'un logement de l'ancienne Mairie a été révisé ? Monsieur LAGAIN répond que celui-ci a été révisé parce qu'il s'agissait de changement de bail. Les autres loyers pourraient être aussi révisés, mais il faut avant tout bien se renseigner car cela s'avère compliqué.

- CCAS

Madame Anne FATOUX souhaite qu'une réunion du CCAS soit organisée prochainement. La date du 6 Octobre à 18 h 30 est retenue.

EVALUATION DE MAITRE COURTY :

Suite à la demande de la Mairie, Monsieur LAGAIN nous donne le compte rendu des évaluations de Maître COURTY, notaire à Rilly la Montagne effectué sur les domaines suivants :

- Salle des Fêtes : entre 200 000 et 250 000 € (évaluation du domaine : 120 000 €)
- Atelier Municipal : 70 000 € (évaluation du domaine : 16 000 €)
- La crayère sans le bassin de rétention : 140 000 €
- * évaluation du domaine : 144 000€ pour la totalité).

Ces évaluations nous donnent une idée approximative des valeurs de ces biens.

ETUDE DU SIABAVE ET REFLEXION SUR LA CAPTURE HYDRAULIQUE DU VERSANT DE LA MONTAGNE :

Monsieur Didier DUMARGNE expose les réflexions sur le travail d'approche qu'il a effectué avec le SIABAVE sur les problèmes des eaux du versant de la Montagne.

Il propose aux membres présents de se rendre sur place le Samedi 1^{er} Octobre à 14 heures, afin d'étudier et de réfléchir sur les moyens à mettre en place pour atténuer en partie les impacts en cas d'orage et de fortes pluies.

SALLE DES FETES :

Monsieur LAGAIN nous informe qu'une réflexion de reclassement des activités est actuellement en cours, la salle des fêtes n'étant plus opérationnelle. Il faut réfléchir très vite sur le devenir de celle-ci. Cette salle est un « gouffre financier » pour une utilisation restreinte d'environ de 5 heures par semaine.

DEUXIEME REUNION DU POLE SCOLAIRE :

Monsieur LAGAIN étant absent à cette réunion le 21 Septembre prochain à 9 heures, Monsieur Wily DUBOS y assistera.

ELECTIONS SENATORIALES :

Monsieur LAGAIN rappelle que les personnes qui ont été désignées doivent obligatoirement s'y rendre. Il s'agit de Messieurs LAGAIN, JACQUINET et BAN, et rappelle la réunion prévue ce vendredi entre Yves DETRAIGNE, Françoise FERAT, René-Paul SAVARY et les grands électeurs de Villers Alleraud, à 14 h 00.

Personne ne souhaitant plus prendre la parole, la séance est levée à 23 h 15